

Réf : DGSSAJE-2025-3

**ARRÊTÉ RELATIF AUX CANDIDATURES RECEVABLES
ÉLECTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE ET DE LA COMMISSION RECHERCHE
LE 25 FÉVRIER 2025**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université d'Orléans et notamment ses articles 63 et 64 ;

Vu l'arrêté DGSSAJE2024-87 relatif à l'élection des vice-présidents de la commission recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université d'Orléans du 08 janvier 2025 ;

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

ARRÊTE

ARTICLE I – CANDIDATURES RECEVABLES POUR L'ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE, PAR ORDRE DE PRÉSENTATION

- Monsieur Sébastien RINGUEDÉ, soutenu par la liste « une ambition renouvelée pour notre université ».

ARTICLE II – CANDIDATURES RECEVABLES POUR L'ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE, PAR ORDRE DE PRÉSENTATION

- Madame Camélia TURCU, soutenue par la liste « une ambition renouvelée pour notre université ».

ARTICLE III – PUBLICITÉ

Cet arrêté est adressé à tous les membres du conseil académique et publié sur le site internet de l'université.

Fait à Orléans, le 11 février 2025

**Par délégation du Président de l'université
d'Orléans, Éric BLOND**



Caroline ANDREAZZA

Décision classée au registre des actes administratifs de l'Université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.	Décision publiée sur le site internet de l'Université d'Orléans le : 11 février 2025. Transmis au Recteur le : 11 février 2025.
--	--